

Décision

Générale

colonial

Décision n° 309 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 309

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sayed Mohamed Aboubaker El Baz, com mis auxiliaire, 11e échelon, en service aux finances, est reclassé commis administratif auxiliaire de 2e classe. 14e échelon, pour compter du 1er janvier 1947. L'intéressé conserve dans son nouvel échelon une ancienneté de 9 mois, 16 jours au 1er janvier 1947.